



**Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal
De la Commune d'EMBRUN**

Séance du 30 octobre 2025

Délibération n° **2025-154 R**
Objet : **Reprise de concessions
funéraires en état d'abandon**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente octobre à 18h00,
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,
Légalement convoqué le vingt-deux octobre deux mille
vingt-cinq à la Salle de la Manutention,
Sous la présidence de Madame Chantal EYMELOUD, Le
Maire,
Secrétaire de séance : Madame Ouria BLANCHET, à
l'unanimité
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 17
Nombre de votants : 27

Présents :

Madame Chantal EYMELOUD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Christian PARPILLON,
Madame Zoïa DEPEILLE, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Marie-Claude
RYCKEBUSCH-LOZZA, Monsieur Christian COULOUMY, Madame Audrey CEARD,
Madame Ouria BLANCHET, Monsieur Jean Claude DOU, Monsieur Bernard FANTI,
Monsieur Denis GRAS, Monsieur Christian GUENEAU, Madame Jehanne MARROU,
Madame Annick BOUSSIÈRE, Monsieur Jean Louis RIFFAUD, Madame Véronique
CONSTANS.

Représentés :

Monsieur Alexandre DIDIER donne pouvoir à Madame Chantal EYMELOUD
Madame Claire SARDY donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER
Monsieur Vincent ESMIEU donne pouvoir à Monsieur Christian PARPILLON
Madame Barbara GASQUET donne pouvoir à Madame Zoïa DEPEILLE
Monsieur Gérard MARCELLIN donne pouvoir à Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL
Madame Valérie BARTHELON donne pouvoir à Madame Audrey CEARD
Madame Nathalie BERNARD donne pouvoir à Madame Ouria BLANCHET
Monsieur Patrice RENOUF, donne pouvoir à Monsieur Jean Claude DOU
Monsieur Olivier LEFRANCOIS donne pouvoir à Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-
LOZZA
Madame Wiebke SILVE donne pouvoir à Monsieur Christian COULOUMY

Absent excusé :

Monsieur Robert PELLISSIER
Monsieur Pierre BRUYAT

La commune a fait le constat que plusieurs concessions perpétuelles se trouvaient en état d'abandon manifeste.

Pour remédier à cette situation, et permettre à la commune de récupérer les emplacements délaissés, une procédure de reprise de concessions est prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales.

La procédure de reprise des concessions abandonnées a été engagée dans notre cimetière le 26 février 2021, date du premier constat d'abandon, et vise **11 concessions** figurant sur la liste annexée.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la reprise des concessions, ce qui permettra ensuite à Madame le Maire de prendre un arrêté individuel de reprise par la commune des terrains affectés à ces concessions.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2223-17, L.2223-18, R. 2223-12 à R. 2223-23,

Vu le 1er Procès-Verbal de constat d'abandon dressé le 26 février 2021,

Vu l'affichage à la porte du cimetière et à la mairie des extraits du 1er PV de constat d'état d'abandon du 26 février 2021 au 30 octobre 2025,

Vu le 2nd Procès-Verbal de constat d'abandon dressé le 25 octobre 2023,

Vu l'affichage à la porte du cimetière et à la mairie des extraits du 2nd PV du 25 octobre 2023 au 30 octobre 2025,

Considérant les concessions qui ont plus de 30 ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à 2 reprises, à plus de 1 an d'intervalle, dans les conditions prévues par l'article R. 2223-13 22 du CGCT,

Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par les attributaires desdites concessions, en leur nom et au nom de leurs successeurs, de les maintenir en bon état d'entretien, et qu'elle est, en outre, nuisible au bon ordre et à la décence du cimetière,

Madame le Maire entendu,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** la reprise des 11 concessions abandonnées figurant sur la liste annexée,
- **Autorise** Madame le Maire à prendre un arrêté municipal individuel prononçant leur reprise,
- **Autorise** Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires,
- **Autorise** la mise en service des terrains ainsi libérés pour de nouvelles concessions,
- **Charge** le Maire de prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le 31 octobre 2025

Madame Le Maire
Chantal EYMELOUD



Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa.



Annexe à la délibération n° 2025-154

Liste des concessions perpétuelles et centenaires en état d'abandon

N° de concession	Emplacement	Titulaire de la concession	Date d'achat de la concession	Durée	Date de la dernière inhumation connue
11	C1-A3	Famille ANDRE-QUINTIN	07/03/1932	Perpétuelle	
12	C1-A3	Famille ESPAGNE	20/02/1932	Perpétuelle	1940
23	C1-A3	Famille BELLUE	03/03/1968	Perpétuelle	1959
13/14	C1-A2	Famille ANTONIOLO	20/08/1962	Perpétuelle	
7	C3-A4	Famille BERNARD	13/08/1935	Perpétuelle	1941
72	C3-A9	Famille PLAUCHU	17/04/1885	Perpétuelle	1920
11	C3-A3	Famille BERTHE	25/03/1932	Perpétuelle	1977
11/12	C5-A1	Famille OLLIEU	14/11/1927	Perpétuelle	
3	C5-A4	Famille BEFFA	19/10/1938	Perpétuelle	1957
-	C7-intérieur	ROLLANDO Antoine	14/10/1927	Perpétuelle	
-	C8-intérieur	ROLLANDO Baptistin		Perpétuelle	